

CIKELA

Bulletin mensuel d'information de l'APCAM, N°04, décembre 2006



**Assemblée
Permanente des
Chambres d'
Agriculture du
Mali**

SOMMAIRE

400 tracteurs dans les champs !!! Une promesse tenue...

400 tracteurs dans les champs !!! Une promesse tenue...

Pourquoi les tracteurs ?

En se rendant à la première édition de la Journée du Paysan en mai 2003, le Président de la République, Son Excellence Amadou Toumani TOURE a été frappé par un constat en cette période de démarrage de la campagne agricole : pas un seul tracteur sur le parcours Bamako- Koutiala !.

C'est ainsi qu'il a promis aux producteurs à Koutiala de donner un nouveau visage à l'agriculture malienne par la mécanisation.

Cette promesse a été tenue à travers le programme "Team 9", un partenariat stratégique mis en œuvre avec l'Inde en vue de soutenir les efforts de développement de 8 pays africains parmi lesquels le Mali, par la mise à leur disposition de lignes de crédits.

Dans ce cadre, les producteurs agricoles du Mali ont bénéficié de 400 tracteurs avec accessoires et d'une unité d'assemblage et de montage de tracteurs à Samanko. Cette unité produira 8 à 12 tracteurs par jour en cours de construction et sera opérationnelle à partir de mai 2007.



Cérémonie de remise officielle des tracteurs à Samanko le 29 juin 2006

Comment le dossier de cession a été conduit ?

Pour la conduite du dossier, une « Commission de cession des tracteurs » a été mise en place sous l'égide du Ministère de l'Agriculture. Cette Commission comprenait outre le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, Ministère du Développement Social et des Personnes Agées, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM), l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ), la Banque Malienne de Développement Agricole (BNDA), la Banque Malienne de Solidarité (BMS) et des personnes ressources.



Cérémonie de remise officielle des tracteurs à Samanko le 29 juin 2006

Quels ont été les critères de répartition par région ?

Pour la répartition des tracteurs et accessoires par région, l'hypothèse de base retenue, a été les superficies des principales spéculations agricoles (riz, coton, mil, sorgho, maïs, fonio, arachide, blé/orge) au titre de la campagne agricole 2006/2007 (scénario tendanciel), pour obtenir une première tendance d'affectation.

Cette hypothèse a été pondérée par :

- Les facteurs écologiques: sols fragiles, sols lourds, etc. ;
- Les aménagements hydro -agricoles et les potentialités;
- Les productions animales: fauchage, bottelage, cultures fourragères, pompage, etc. ;
- Les activités de transport: eau, aliment bétail, engrais, fumure organique, produits de récolte etc. ;
- Les activités de prestation de services: labour, battage, semis, sarclage, pulvérisage, etc.

Cela a abouti à la répartition suivante :

Régions	Equipements							
	Tracteurs 75 CV	Tracteurs 50 CV	Tracteurs 39 CV	Total Tracteurs	Pulvérisateurs 18 disques	Pulvérisateurs 14 disques	Batteuses de riz	Remorques 6 tonnes
KAYES	10	15	10	35	10	15	5	0
KOULIKORO	15	10	10	35	15	10	15	5
SIKASSO	28	25	25	78	28	25	20	10
SEGOU	23	29	20	72	23	29	35	10
MOPTI	19	16	15	50	19	16	10	10
TOMBOUCTOU	15	15	0	30	15	15	10	5
GAO	10	10	0	20	10	10	5	5
KIDAL	5	0	0	5	4	0	0	5
DISTRICT DE BAMAKO	15	20	15	50	15	20	0	0
FORMATION / RECHERCHE	10	10	5	25	10	10	0	0
Total	150	150	100	400	149	150	100	50



Cérémonie de remise officielle des tracteurs à Samanko le 29 juin 2006

Quels ont été les critères de sélection des bénéficiaires ?

Pour les exploitants individuels :

- Ressources humaines de l'exploitation
- Critères techniques
- Critères économiques et financiers

Pour les exploitants collectifs :

- Type de structure
- Critères techniques
- Critères économiques et financiers

Pour les prestataires individuels :

- Renseignements sur le chef du projet
- Critères organisationnels
- Critères de gestion
- Critères financiers

Pour les prestataires collectifs :

- Type de structure
- Critères organisationnels
- Critères de gestion
- Critères financiers

Quelles sont les modalités de cession et de remboursement ?

Les équipements sont cédés au prix subventionné à 25 % aux producteurs. L'acquéreur paye 20 % du montant des équipements à l'enlèvement. Toutefois, il est possible d'étaler ce paiement sur 12 mois à

compter de la date d'enlèvement et de signature du contrat.

Les modalités de remboursement des équipements sur 10 ans au prix subventionné à 25% sont fixées comme suit :

Equipement	Prix du tracteur	Apport personnel	Montant du crédit	Frais de recouvrement	Annuités de remboursement
Tracteur de 75 CV + pulvérisateur + pièces de rechange	6 789 000	1 357 800	5 431 200	1,25%	581 155
Tracteur de 50 CV + pulvérisateur + pièces de rechange	4 918 875	983 775	3 935 100	1,25%	421 068
Tracteur de 39 CV	2 707 500	541 500	2 166 000	1,25%	231 769
Remorque de 6 T	1 481 250	296 250	1 185 000	1,25%	126 799
Batteuse à riz	660 750	132 150	528 600	1,25%	56 562

Quelles sont les modalités de suivi et de recouvrement ?

L'APCAM est chargée d'assurer l'organisation, l'information et la sensibilisation de ses ressortissants bénéficiaires pour assurer le meilleur taux de recouvrement.

Les Services Techniques du Ministère chargé de l'agriculture assureront le suivi technique par :

- L'assistance pour l'approvisionnement en pièces de rechange,
- Le contrôle du respect des normes de production (utilisation du tracteur et de ses accessoires, qualité des opérations culturales)
- Le contrôle du respect des normes d'entretien.

Les institutions financières :

Les institutions financières qui seront choisies par les bénéficiaires signeront avec eux et l'APCAM des contrats tripartites comportant les modalités et conditions du recouvrement. L'intervention des institutions financières se fera sur la base d'un Protocole d'Accord avec le Ministère Chargé de l'agriculture; elles seront rémunérées par une commission de 1,25% des montants à recouvrer.

Comment les cérémonies de remise des tracteurs aux producteurs se sont déroulées ?

Les cérémonies de remise des tracteurs se sont déroulées du 18 au 22 décembre 2006 sur l'ensemble du territoire national.

Ces cérémonies ont été présidées par Son Excellence Amadou Toumani TOURE, Président de la République et certains membres du Gouvernement selon le calendrier suivant :

- Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti et Kidal : 18 décembre 2006
- Sikasso et Gao: 19 décembre 2006
- Bamako et APEJ : 21 décembre 2006
- Tombouctou : 22 décembre 2006



Cérémonie de remise des tracteurs APEJ le 21 décembre 2006

*La Rédaction de CikEla vous souhaite
bonne et heureuse année 2007.*

Le bulletin CikEla est publié par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM)

Square Patrice Lumumba Porte 15 - BP : 3299
Bamako/Mali Tél : 223 221 87 25
Fax : 223 221 87 37

Il peut être téléchargé sur le site web de l'APCAM à www.apcam.org

Pour avoir un abonnement gratuit ou faire des commentaires, veuillez vous adresser à cikela@apcam.org

NB : Les lecteurs peuvent faire circuler ou reproduire cette publication, à condition de préciser la source.